

Extrait du compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 6 décembre 2013

Présents : M. Delcourt, Maire

Mme Fievet, MM. Beghin, Doucy, Margez, adjoints

Mmes Barret, Meurillon, Guillaud, Vanbutsele, MM Bernard, Delcroix, Pade conseillers.

Absents excusés : Mme Top-Béry procuration à M. Delcourt, M. Loosveldt procuration à M. Padé,

Secrétaire de séance : M. Régis Doucy

Ordre du jour :

M le Maire propose d'ajouter trois sujets à l'ordre du jour :

- dénomination d'une voie,
- demande d'octroi d'un prêt de 22 000 € pour financer la mise en place d'un point de « lutte contre l'incendie »,
- conventions avec le SERMEP : extension et mutation du transformateur de la rue de la Libération.

Accord à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2013

Celui-ci a été distribué toutes boîtes (Ptit bachinois n° 137).

Approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative budgétaire n°3

-> Dans le chapitre 21 la perception nous demande d'effectuer 1 opération d'ordre (article 21538) et son écriture correspondante

-> Dans le chapitre 60, par précaution, quelques ventilations sont à opérer :

Ci-dessous, la nouvelle ventilation envisagée :

chapitre	Libellé	Budget voté + DM	Proposition modification	Nouveau montant
023	Virement à la section d'investissements	477 633,57 €	-15 500 €	462 133,57 €
60612	Energies	61 000 €	+ 7 500 €	68 500 €
60623	Alimentation	6 000 €	+ 1 000 €	7 000 €
6065	Livres	3 250 €	+ 2 500 €	5 750 €
61523	Voies & réseaux	17 000 €	+ 2 500 €	19 500 €
6553	Service SDIS	29 000 €	+ 2 000 €	31 000 €
021	Virement de la section de fonct.	477 633,57 €	-15 500 €	462 133,57 €
2151	Réseau de voiries	519 544 €	- 15 500 €	504 044 €
	Opérations d'ordre			
21538	Subvention Sermep	Crédit	3 874,69 €	8 516,04 €
2041512	Bâtiment & Installation	Débit	3 874,69 €	8 516,04 €

Approuvé à l'unanimité

3. Prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2014

Pour permettre de payer les factures d'investissements en début d'année (solde des travaux en cours, extension de la garderie) avant le vote du budget primitif 2014, le conseil doit accepter d'engager ce type de dépenses sans budget validé. Le budget peut difficilement être voté avant fin mars ou avril 2014 (élections). Cette autorisation est limitée au quart des dépenses d'investissements inscrites au budget de l'année précédente, c'est-à-dire 234 854 € maximum.

Approuvé à l'unanimité.

4. Création d'un poste en CUI-CAE d'agent technique

Afin de soulager la charge des élus et dans le but de seconder l'employé communal pour l'entretien des bâtiments et les aménagements divers, un poste avait été créé dans le cadre des "emplois d'avenir". Le jeune embauché à ce titre, après de multiples arrêts de travail, a donné sa démission. Afin de le remplacer, M le maire propose de créer, à compter du 10/12/2013, un poste en contrat aidé CUI-CAE de 20h par semaine pour 9 mois renouvelables. Cela nous permettra une plus grande ouverture pour le recrutement. Ce contrat de droit privé rémunéré au SMIC sera remboursé à hauteur de 65% du salaire brut par l'Etat.

Approuvé à l'unanimité.

5. Réforme des rythmes scolaires et Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, plusieurs dispositions doivent être prises. En concertation avec les enseignants et les délégués de parents d'élèves, il a été choisi de différencier le temps hebdomadaire de TAP des maternelles, soit 4 fois 45 mn (durée d'attention plus limitée sur une activité) de celui des primaires, soit 2 fois 1 h 30 (faculté de mettre en place des activités plus intéressantes). Par rapport aux propositions de l'Etat, et suite au choix de la mise en place de la 9ème demi-journée le samedi matin, deux dérogations seront demandées à l'inspection académique : l'une pour la mise en place de la 9ème demi-journée le samedi matin, l'autre pour regrouper les activités périscolaires en fin de journée en 2 fois 1h30 pour les primaires. Nous devons aussi statuer sur le financement des activités périscolaires. A ce jour, une première estimation est de 138 € par enfant en coût direct (salaire des animateurs), à cela il faudra ajouter les frais des locaux (chauffage, entretien) et le matériel à investir pour mettre en place les activités. Une partie de ces dépenses pourra être compensées par une aide spécifique de l'Etat de 50 € par enfant uniquement la première année, 40 € par enfant pour notre commune classée territoire rural et environ 45 € par enfant de la CAF selon les activités mises en place.

Question : dans le cadre de l'école publique gratuite pour tous et l'égalité des chances pour tous, ces activités (TAP) doivent-elles être payantes ou gratuites ? A savoir que les TAP étant facultatifs, les parents pourront récupérer leurs enfants à l'issue du temps scolaire obligatoire. Pour ne pas mettre en place toute une infrastructure coûteuse pour un fonctionnement aléatoire, sachant que les activités ne seront pas proposées à la carte, il faudra s'assurer de la participation régulière d'un nombre d'enfants. En ce sens une inscription obligatoire par trimestre ou à l'année avec une « pénalité financière » (à fixer) en cas de non participation de l'enfant si inscrit au TAP (sauf raison valable à justifier) sera proposée. Cette inscription sera indispensable pour une bonne organisation de ces activités et afin d'éviter tout problème de responsabilité (entre l'école, la mairie et les parents).

Le Conseil approuve :

- la mise en place des TAP gratuits dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires par 7 voix pour (dont celle du Maire voix prépondérante), 3 abstentions et 4 voix contre,
- l'inscription obligatoire à l'année par 11 voix pour et 3 voix contre,
- l'inscription au trimestre : 11 voix contre et 3 voix pour,
- la pénalité en cas d'absence injustifiée : 11 voix pour, 3 voix contre.

6. Dénomination d'une voie

Il y a confusion pour les facteurs remplaçants, les livreurs de colis et les secours pour deux maisons rue de la Libération qui ont le même numéro dont une est desservie par un chemin communal. Le sujet n'étant pas suffisamment argumenté, le conseil décide à l'unanimité de retirer ce sujet de l'ordre du jour.

7. Modification de la délibération du 18/10/2013 relative à la convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier)

Lors de cette séance, le conseil a délibéré pour un périmètre d'acquisition opérationnelle possible de l'EPF. Dans le cadre de la signature de cette convention, l'EPF souhaite élargir à un périmètre projet plus étendu autour de la mairie. Cette extension permettrait une grande souplesse pour l'avenir sans toutefois engager la commune dans des opérations non désirées. Le conseil sera consulté à chaque opération envisagée afin d'en délibérer.

Approuvé à l'unanimité

8. Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (bilan de la concertation et approbation)

Par délibération, en date du 19 juillet, le conseil municipal a mis en modification le Plan Local d'Urbanisme (modification n° 2). La clôture de l'enquête publique a eu lieu le 2 novembre 2013. Parmi les personnes publiques consultées et les organismes associés, nous avons reçu un courrier de la DDTM, pour lequel M le Maire s'est engagé à prendre en compte les remarques qui concernent la présente modification.

Le commissaire-enquêteur nous a remis son rapport le 2 décembre 2013 avec un avis favorable au projet tel que présenté.

Lors de l'enquête publique, 8 observations ont été déposées au registre et 4 courriers émis. Mme le commissaire-enquêteur nous demande de statuer sur 4 sujets. Les autres remarques ne sont pas à prendre en compte pour différentes raisons émises dans son rapport, disponible en mairie et en préfecture pendant un an, dans la mesure où elles sont indirectement liées à l'objet de la modification voté par le Conseil le 19 juillet 2013. M le maire propose de retenir les quatre remarques du commissaire enquêteur. Celles-ci concernent :

- 1- modification de l'orientation d'aménagement pour la zone 1AUe : revenir à la proposition initiale pour l'accès à la zone agricole,
- 2- modification des obligations de stationnement en 1AU dans le cas de logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'Etat : une seule place de stationnement sera obligatoire, application de l'article R111-6,
- 3- modification des implantations de piscine en zone A (agricole) : interdite, application de l'article R123-7,
- 4- interdiction d'installation d'éoliennes en zone A (agricole) sauf celles liées à l'usage de l'exploitation.

Les 4 demandes retenues par le commissaire-enquêteur sont approuvées à l'unanimité.

M le maire demande d'approuver cette modification n°2 du PLU, telle que présentée en séance du 19 juillet 2013. Approuvé par 13 voix pour et une voix contre.

9. Modifications statutaires du SIDEN-SIAN : comité syndical du 12/11/2013

Les nouveaux statuts du SIDEN-SIAN sont disponibles en mairie. En complément à notre dernière délibération, il nous est demandé de valider la modification statutaire ayant pour objet la scission de la compétence « eau potable » entre d'une part la production d'eau potable et d'autre part la distribution d'eau potable.

Approuvé à l'unanimité.

10. Transfert d'une compétence supplémentaire au SIDEN-SIAN : défense extérieure contre l'incendie.

Le syndicat Siden-Sian propose de reprendre la compétence « défense extérieure contre l'incendie ». Reviendrait à sa charge :

- En qualité de maître d'ouvrage : la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à la lutte contre l'incendie, le devoir d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.
- L'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité ou le volume de leur approvisionnement.
- Les contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages.

En contrepartie de ces obligations, la commune verserait une cotisation de 3 € par habitant, soit 4 431 € par an. Pour le moment trois points ne répondent pas aux normes actuelles.

Accord à l'unanimité.

11. Acquisition d'une parcelle pour la défense incendie de la commune

Afin d'améliorer un point de la lutte contre l'incendie, rue de la Libération, il est proposé d'acheter un terrain de 72 m² à Mme Coupé-Delehaye, Numéro de parcelle ZB180, rue de la Libération, afin d'y installer une cuve de 61 m³ pour renforcer les moyens de lutte contre l'incendie. L'emplacement a été défini en accord avec le propriétaire. L'opération totale aura un coût estimé à 22 000 € (équivalent à 5 années de cotisation à Noreade, en cas d'abandon de cette compétence).

Détail de l'opération : cuve 10 200 € TTC, géomètre 1 065 € TTC, notaire 1 400 € environ, VRD 3 575 €, terrain 5 760 €, soit un total d'environ 22 000 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat de la parcelle.

12. Souscription d'un emprunt pour la défense incendie rue de la Libération

Eu égard à la validation des points 10 et 11, M le maire demande l'autorisation de souscrire un prêt d'un montant de 22 000 € sur une période de 5 ans, au taux de 2.60 %, remboursable trimestriellement.

Le total remboursé sera de 23 532.30 €, auxquels s'ajouteront les frais de dossier (200 € environ).

Réaliser cet emprunt permettra à la commune de faire reprendre ledit emprunt par le SIDEN-SIAN, car le passif et l'actif seront repris avec la compétence. Accord à l'unanimité.

-Du fait de celle nouvelle recette de 22 000€, il nous faut procéder à une décision modificative budgétaire (DM N°4) comme suit : 1/ Dépenses : 7 200 € au 2111 (terrains nus) et 14 800 € au 21568 (autres matériels et outils d'incendie) 2/ Recettes : 22 000 € au 1641 (emprunts). Accord à l'unanimité.

13. Fusion des intercommunalités au 01/01/2014 : projets de statuts du nouvel E.P.C.I.

M le Préfet a envoyé le projet de statut de la nouvelle intercommunalité (Communauté de Communes Pévèle-Carembault). Celle-ci a repris toutes les compétences exercées actuellement par les différents EPCI et la commune de Pont à Marcq. Ces compétences ne sont prises en compte que pour leur périmètre actuel, sauf pour les compétences obligatoires (économie) qui sont effectives sur tout le nouveau territoire.

Les statuts sont validés à l'unanimité.

14. Fusion des intercommunalités au 01/01/2014 : Désignation du représentant de notre commune

M le Préfet nous demande de nommer, pour le 15 décembre 2013, le délégué à la nouvelle intercommunalité qui représentera Bachy. Un suppléant peut aussi être nommé pour les 4 mois avant les élections municipales. Celui-ci ne pourra siéger qu'en cas de décès du délégué. Si aucune décision n'est prise avant le 31 décembre, le Préfet nomme le Maire de la commune.

M Delcourt est élu à l'unanimité délégué à la nouvelle intercommunalité, M Doucy sera son suppléant.

15. Conventions avec le SERMEP

Le SERMEP nous demande de signer deux conventions pour d'une part l'extension du poste Libération et d'autre part pour la mutation du poste Libération.

Pour le premier dossier, la commune remboursera au SERMEP la somme de 6 269.59 €, sur une dépense totale de 33 685.68 € répartie comme suit : participation FACE à hauteur de 21 895.69 €, récupération de la TVA à hauteur de 5 520.40 € et participation de la commune pour 6 269.59 €.

Pour le second dossier, la commune remboursera au SERMEP la somme de 6 609.64 €, sur une dépense totale de 33 900.85 € répartie comme suit : participation FACE à hauteur de 22 035.55 €, récupération de la TVA à hauteur de 5 265.66 € et participation de la commune pour 6 609.64 €.

Accord à l'unanimité.

16. Compte-rendu des travaux des commissions.

16.1- Commission scolaires et périscolaires par Mme Fievet (23 & 31 oct, 6 nov)

- Réforme des rythmes scolaires.

16.2- Représentant CCPP au Pays Pévèlois par M Delcourt (13 & 20 & 25 nov.)

- Conseil d'administration, commerce du 21ème siècle, tourisme.

16.3- Commission médiathèques par M Bernard (16 & 27 nov)

- Rencontre des auteurs, point avec les bénévoles

17. Informations diverses

- Situation de nos finances

- Contrat de territoire avec le Département (4 projets/4 retenus pour Bachy)

- Travaux (assainissement) rue Jean Baptiste Lebas et RD955

- Evolution des rythmes scolaires

- Aménagement sur la RD 955 (trottoir le long RD 955)

- Travaux en cours (quai bus, plaine de détente, chemins,)

- Rencontre des 38 maires de la future intercommunalité

- Subventions accordées (répartition du produit des amendes de police : 2593.74 € pour la signalisation de l'école et 3051.05 € pour l'achat d'un abri bus)

- Aspirateur de déchets urbains et industriels vu au salon des maires
- 2 Séances de présentation du défibrillateur
- Préparation fin d'année 2013
- Remerciements de Ludopital pour la subvention accordée (54 385 jouets distribués).
- 6 nouvelles chaines (HD) TNT, numérotées de 20 à 25, le 17 décembre (tel 0970 818 818)
- Le 22 décembre, priorité à droite à Wannehain.

Clôture de la séance 23h20